

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste
CAHORS. — Départ. . . . .	6 h 25	4 h 14	5 h 50	PARIS. — Départ. . . . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30	CAHORS. — Départ. . . . .	4 h 35	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Départ. . . . .	5 h 10	10 h 35	4 h 50
Mercuès . . . . .	6 41	4 14	6 16	Monsempron-Libos — Dép. . . . .	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts . . . . .	4 45	10 45	5 31	Montauban. — Départ. . . . .	7 25	10 h 35	4 50
Parnac . . . . .	6 54	4 26	6 19	Fumel . . . . .	8 48	3 15	9 3	Cieurac . . . . .	5 1	11 1	5 49	Fonneuve . . . . .	7 40	10 49	5 10
Luzech . . . . .	7 3	4 34	6 28	Soturac-Touzac . . . . .	9 1	3 28	9 16	Labenque . . . . .	5 40	11 10	5 57	Albias . . . . .	7 51	10 58	5 23
Castelfranc . . . . .	7 18	4 47	6 44	Duravel . . . . .	9 10	3 38	9 26	Montpezat . . . . .	5 23	11 23	6 10	Réalville . . . . .	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Évêque . . . . .	7 31	4 59	6 58	Puy-l'Évêque . . . . .	9 19	3 48	9 36	Borredon . . . . .	5 53	11 53	6 42	Caussade . . . . .	8 17	11 19	5 56
Duravel . . . . .	7 43	5 2	7 8	Castelfranc . . . . .	9 34	4 5	9 52	Caussade . . . . .	6 3	12 8	6 56	Borredon . . . . .	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac . . . . .	7 53	5 18	7 18	Luzech . . . . .	9 47	4 19	10 6	Montpezat . . . . .	6 12	12 22	7 8	Montpezat . . . . .	9 15	12 8	7 11
Fumel . . . . .	8 6	5 29	7 32	Parnac . . . . .	9 57	4 30	10 17	Albias . . . . .	6 20	12 33	7 18	Labenque . . . . .	9 41	12 26	7 41
Monsempron-Libos Ar. . . . .	8 13	5 35	7 39	Mercuès . . . . .	10 9	4 43	10 29	Fonneuve . . . . .	6 28	12 45	7 28	Cieurac . . . . .	9 53	12 36	7 54
PARIS. — Arrivée . . . . .	11 46	4 18	2 49	CAHORS. — Arriv. . . . .	10 25	5 1	10 47	Montauban. — Arriv. . . . .	6 39	1 2	7 45	Sept-Ponts . . . . .	10 9	12 49	8 12
								TOULOUSE. — Arriv. . . . .	8 25	2 45	9 41	CAHORS — Arrivée . . . . .	10 18	12 57	8 22

Cahors, le 5 Juillet.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1<sup>er</sup> juillet.

#### CRÉDIT POUR ÉCOLES PRIMAIRES

M. Burdeau dépose un rapport sur une proposition de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 500,000 fr., pour création d'écoles primaires, et demande que ce projet de loi soit mis à l'ordre du jour de samedi.

M. Delmas demande la discussion immédiate de la proposition dont il est l'auteur. (Bruit à droite). La question est urgente; elle est d'intérêt général, puisqu'il y a des écoles qui sont dépourvues d'instituteurs.

M. Méline insiste pour que l'ordre du jour soit maintenu et que la loi des céréales ne soit pas interrompue. On veut empêcher cette loi d'aboutir. C'est à la Chambre à voir si elle entend se prêter à cette tactique. (Bruits divers).

L'urgence est déclarée et le projet de loi relatif aux écoles primaires, mis aux voix est adopté à la majorité de 385 voix contre 77.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. René Brice sur les avoines exotiques.

M. René Brice dit que l'administration de la guerre, d'après une note parue dans les journaux, entend se servir des avoines étrangères jusqu'à ce que les études en cours à ce sujet soient terminées. Le mal doit être attribué à la Société de la graineterie française, adjudicataire des avoines, qui a son siège en Russie et tire tout de l'étranger.

Le général Boulanger, ministre de la guerre, répond qu'il ne combat pas cet ordre du jour. Il est complètement de l'avis de M. René Brice, au point de vue national. Mais il faut envisager les conséquences budgétaires. La France produit 40 millions de quintaux d'avoine; elle en consomme 41. L'armée en consomme 1,800,000 quintaux, dont la moitié environ est achetée à l'étranger. Pour acheter tout en France, il faudrait un supplément de crédit de 2 millions.

D'autre part, les avoines françaises se conservent moins longtemps que les avoines étrangères, qui

sont étuvées. On serait amené à des frais de manutention considérables.

L'orateur ne s'oppose donc pas à l'adoption de l'ordre du jour. Mais la Chambre est prévenue que ce vote entraînera des crédits supplémentaires. (Très bien !)

M. de Douville-Maillefeu dit que l'on ne fait pas assez d'avoine en France. Elle coûterait moins cher à produire que le blé et rapporterait davantage.

M. Rondelev, dépose un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, convaincue que le gouvernement s'efforcera de réserver à l'agriculture française la plus grande partie des fournitures d'avoines pour l'alimentation de la guerre, passe à l'ordre du jour. » Adopté.

Au dernier conseil des ministres, M. Sarrien a été autorisé à déposer un projet de loi destiné à régler les conditions dans lesquelles les départements et les communes pourraient contracter des emprunts pour l'entretien et la construction des chemins vicinaux. Les départements et les communes pourront emprunter directement à des grands établissements de Crédit. L'Etat paiera une annuité à titre de subvention pour l'intérêt et l'amortissement. Cette subvention qui sera variable pour les départements sera pour les communes le tiers de l'annuité. La somme des emprunts comportant la subvention de l'Etat ne pourra dépasser 80 millions, échelonnés en 10 ans à raison de 8 millions par an. Une disposition du projet porte que les départements pourront se substituer aux communes, après avoir pris à leur charge la part d'emprunt imposé par le décret du 3 juin 1880.

M. Sadi-Carnot a soumis de nouveau au conseil, qui l'a définitivement adopté, son projet de loi relatif aux caisses d'épargne. Quelques modifications ont été apportées à ce projet. L'intérêt a été fixé à 3 fr. 50 pour les caisses privées et 3 fr. pour les caisses d'épargne postales.

## Informations

### Le général Boulanger

L'attitude du général Boulanger commence à donner à réfléchir même à ceux qui ont été ses protec-

teurs et ses patrons. Dans le Parlement, comme dans la presse républicaine, on se préoccupe et on se scandalise de tout le bruit qui se fait autour du ministre de la guerre. On s'inquiète des allures non moins que des actes de ce « général citoyen » plus avide assurément de rechercher par les pires moyens la plus basse popularité, que soucieux de remplir ses devoirs de chef de l'armée.

Jusqu'à présent on avait cru que le devoir d'un ministre de la guerre était de se consacrer entièrement à l'œuvre si délicate et si laborieuse de la défense nationale; mais cette œuvre glorieuse ne suffit pas au général Boulanger, qui se croit sans doute appelé à de plus hautes destinées. Depuis quelque temps on le voit promener dans toute la France, sous des arcs de triomphe improvisés, ses épaulettes et sa rhétorique; il prononce des discours, préside des banquets politiques et reçoit des députations et des bouquets. Ce n'est pas seulement à l'armée qu'il adresse ses harangues, c'est aux fonctionnaires de toute catégorie, voire même, comme à Valence, aux évêques et aux membres du clergé. Et il écoute avec complaisance les hommages que l'on rend à son activité, à son talent et même à son « génie ».

Le général Boulanger se souvient parfois qu'il est ministre de la guerre, mais c'est pour écarter et briser les généraux qui ne sont pas de sa coterie et qui ne veulent être ni ses dupes ni ses complices. Ce n'est pas lui qui a besoin des conseils de M. Madier de Montjau, pour se « débarrasser de ce qui le gêne ». A peine sa nomination avait-elle paru à l'Officiel, que déjà nombre de directeurs et de sous-directeurs étaient révoqués, que tous les services du ministère de la guerre étaient bouleversés. Le général de Galliffet, dont personne ne peut méconnaître les hautes capacités militaires, a été compris dans cette épuration générale. Après le général de Galliffet, le général Schmitz, un des commandants les plus estimés de nos corps d'armée, a été sacrifié à son tour. Enfin, hier encore, le général Saussier, gouverneur de Paris, a été obligé de demander à être relevé de son commandement.

On sait que le général Boulanger avait, il y a huit jours, demandé au conseil des ministres la mise en disponibilité du général Saussier, pour ce seul fait d'avoir écrit une lettre rectificative à un journal qui l'avait mis en cause. Ne pouvant obtenir de ses

collègues cette destitution, il a fait en sorte d'obliger l'honorable gouverneur militaire de Paris à résigner ses fonctions en lui infligeant une double avanée; une lettre de blâme avec insertion au dossier suivie, à deux jours d'intervalle, du déplacement du général Boussonard, chef d'état-major du gouvernement de Paris. Et il n'a que trop bien réussi, puisque le général Saussier, se sentant atteint dans sa dignité, a cru devoir offrir sa démission.

Le départ du général Saussier, causera une légitime émotion dans tout le parti républicain qui n'est pas inféodé au radicalisme. M. Jules Ferry a déclaré nettement à ses amis politiques de la Chambre et du Sénat qu'il était nécessaire de mettre un terme aux fantaisies du général Boulanger. La République française a été jusqu'à comparer la démission imposée au gouverneur militaire de Paris à la destitution du général Changarnier, « lorsque Louis Napoléon Bonaparte était président de la République ». Ce serait bien le cas de rappeler le mot célèbre de M. Thiers : « En politique il ne faut prendre rien au tragique, mais il faut prendre tout au sérieux. »

Si l'on n'y met ordre, le général des radicaux se débarrassera de toutes les personnalités dont l'éclat l'offusque et dont la clairvoyance le gêne. De tels procédés sont depuis longtemps en honneur dans les Républiques de l'Amérique du Sud. Il n'est que temps d'empêcher que de pareilles mœurs militaires s'implantent chez nous. Il n'est que temps de s'apercevoir que la présence du général Boulanger à la tête de l'armée est un danger pour la défense nationale.

M. Ranc, dit dans le *Matin* :

« Le général Boulanger paraît vouloir jouer dans le parti républicain un rôle politique. Nous devons l'avertir qu'il n'y trouvera que des déboires; car le parti républicain tout entier n'acceptera jamais un général comme président de la République, ni comme président du conseil. »

**Conseil des ministres.** — Dans la séance qu'il a tenue jeudi, le conseil des ministres a décidé à l'unanimité de ne pas accepter la démission du général Saussier.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

### III

#### MARINETTE CHEZ FARANDOLE

Elle jugeait nécessaire d'insister pour bien prouver à Farandole que ce qu'elle racontait était vrai. Celui-ci haussa les épaules.

— Passez ! dit-il. — Que lui importaient des cancans de province et l'honnêteté de Marinette ? Il avait autant d'estime pour les femmes légères que pour les autres.

Il n'avait encore connu que les premières. Marinette avait rassemblé ses hardes; elle avait réuni à grand-peine l'argent de son voyage et elle était partie pour Paris. Elle avait 21 ans. Elle était forte déjà, un peu épaisse, mais dure à la besogne.

Elle ne connaissait personne dans la grande ville où elle tombait un beau matin en hallucinée, étourdie par le bruit, la foule, l'immensité de tout ce qui l'entourait. Une grande peur l'avait prise. Elle avait posé son maigre paquet sur le trottoir dans une rue qu'elle sut depuis être la rue de Richelieu, et elle restait là, assise dessus, n'osant pas aller plus loin, effrayée par la vue du boulevard qui s'ouvrait devant elle, béant, tumultueux,

sorte de torrent qui charrie incessamment des flots humains, sans cesse renouvelés.

Les maisons, les passants, tout l'intimidait. Elle avait envie de pleurer. Elle sentait des larmes gonfler ses paupières, et une angoisse mortelle lui serrait le cœur, l'étouffait pour ainsi dire, comme devant un grand péril qui aurait surgi tout à coup devant elle.

Qu'allait-elle devenir ? De quel côté allait-elle se diriger ?

Elle était fatiguée, elle avait faim... C'était en été. Le soleil, déjà chaud, lui brûlait la tête; la poussière lui desséchait la gorge. Elle se trouvait gauche, mal vêtue, comparée aux autres femmes qui passaient et qu'elle jugeait, à leur mise, devoir être des domestiques; mais ces domestiques étaient chaussées de souliers fins qui leur faisaient le pied petit, et elles portaient leur tablier, leurs cheveux dressés sur la tête, avec une coquetterie qu'elle désespérait de jamais égaler.

Pourquoi était-elle venue là ? Qu'allait-elle y faire ? Pourquoi avait-elle quitté son pays où elle était bien à sa place, balourde comme elle se sentait ?

Pendant qu'elle songeait ainsi, l'esprit plein de pensées plus tristes les unes que les autres, un sergent de ville s'était approché d'elle.

— Vous ne pouvez pas rester là, ma brave femme, dit-il, vous gênez la circulation.

Il lui avait dit ces mots d'un ton poli, mais elle en avait été effrayée comme d'une menace.

Elle s'était levée, avait repris son paquet et elle allait se remettre à marcher au hasard, quand l'agent, qui avait compris son embarras, s'approcha d'elle de nouveau.

— Il n'y a pas longtemps que vous êtes à Paris ?

— Deux heures à peine...

— Et vous cherchez une adresse ?

Une adresse ?... Non, elle ne cherchait pas d'adresse. Si elle avait su où aller !

Elle expliqua son cas au sergent de ville. C'était un brave homme. Il la conduisit rue Montmartre et lui indiqua une maison où l'on plaçait les servantes. On avait justement besoin de quelqu'un dans une maison riche, chez monsieur le baron de Gerbach.

— Un Allemand ? dit Farandole.

— Vous le connaissez ? fit Marinette surprise.

— J'ai travaillé chez lui, ou plutôt devant chez lui. C'est moi qui ai doré les grilles de son hôtel.

— Vous l'avez vu ?

— Jamais. Mais on m'a parlé de lui.

— Et que vous en a-t-on dit ? fit la marchande d'oranges.

— Rien de bien intéressant. Il est très riche, croit-on.

— Riche, je ne sais pas, dit Marinette, mais il fait des dépenses comme s'il était riche... sept domestiques... un coulage inouï...

— J'ai aperçu une fois la baronne, reprit Farandole; elle passait dans un coupé, elle avait l'air distingué. C'est une grande dame.

Marinette haussa les épaules.

— Sait-on ? dit-elle.

— Ils venaient d'arriver à Paris quand j'ai travaillé chez eux, fit le peintre.

La marchande d'oranges regarda le jeune homme.

— Et on ne vous a pas dit quel homme c'était que le baron ?

— Un grand seigneur, très généreux.

Un éclair brilla dans le regard de Marinette.

— Un misérable ! cria-t-elle avec une explosion de fureur. C'est lui qui m'a pris ma fille !

Farandole avait fait un mouvement de violente surprise.

— Le baron de Gerbach ?

— Le baron de Gerbach, fit Marinette d'une voix sifflante de colère.

— Est-ce possible ? s'écria le jeune homme stupéfait.

— C'est sûr, répliqua Marinette avec assurance. Ah ! le brigand !... Quand vous saurez !...

Farandole ne cherchait pas à cacher sa stupeur.

— Que me racontez-vous là ? murmura-il.

— La vérité, dit Marinette, écoutez-moi !

Le jeune homme s'était rapproché, vivement intéressé...

OU L'ON VOIT MONSIEUR LE BARON

— J'étais donc allée, poursuivit Marinette, reprenant sa narration, sur l'indication de la maison de la rue Montmartre, chez le baron de Gerbach ! Vous dire si je fus éblouie en entrant là !... Si je me sentais gauche, maladroitement, comme honteuse !

Vous ne pouvez vous en faire une idée. Je n'osais pas marcher sur les tapis avec mes gros souliers et je n'osais pas lever les yeux sur les murs et sur les plafonds. On m'aurait dit que j'étais dans le paradis que je l'aurais cru, tant tout cela me semblait beau et surhumain, pour tout dire.

— Oni, c'est très cossu ; je me le suis laissé conter, fit Farandole, car je n'ai jamais pénétré à l'intérieur. J'ai entrevu seulement comme des échappées de dorures, de dentelles et de cristaux à travers les fenêtres entrebaillées.

(A suivre).

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du 2 juillet

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une observation de M. le maire, tendant à rendre révisable la concession gratuite de l'eau potable à la gare de Cahors.

M. le Maire prend la parole et s'exprime ainsi : « Messieurs,

« J'ai été surpris, je dirai même attristé, en lisant, en tête du procès-verbal de la dernière séance, des réserves déposées par M. Talon et signées par quinze d'entre vous. Il y est dit que le maire a manqué à tous les égards dus à une assemblée dont il est l'élu.

« Messieurs, je n'ai pas eu, il est vrai, la bonne fortune d'être bercé sur les genoux d'une princesse, mais j'ai été élevé par d'honnêtes parents qui m'ont appris à respecter tout le monde et à me respecter moi-même ; et le maire actuel de Cahors fait tous ses efforts pour ne manquer jamais volontairement aux égards qu'il doit à qui que ce soit. Permettez-moi de vous dire que l'impression qui s'est produite sur l'esprit de quelques-uns d'entre vous est certainement le résultat d'un moment de surprise, et sans doute d'un examen insuffisamment approfondi de la situation.

« Il s'agissait d'ouvrir une discussion qui pouvait devenir irritante et par conséquent dangereuse pour nos intérêts communs, mais qui, surtout, devait être oiseuse et sans résultats, puisqu'elle était contraire aux dispositions d'une loi à laquelle nous devons tous obéissance. Le Maire, Messieurs, qui doit avant tout sauvegarder la dignité d'une assemblée dont vos suffrages l'ont fait le président, ne pouvait logiquement, légalement, laisser cette discussion s'engager, — et la discussion n'a pas été ouverte. — Voilà le fait ; voilà l'intention. Vous voudrez bien, après mûre réflexion, le reconnaître avec moi.

« J'ai la confiance d'ailleurs, que, dévoués comme vous l'êtes tous au gouvernement de la République, reconnaissants envers ce gouvernement des franchises et des libertés qu'il a accordées aux municipalités par une loi récente, vous serez à l'avenir les premiers à prêter votre concours aux délégués de l'autorité, pour assurer la stricte exécution des lois du pays. J'y compte, et vous êtes trop bons patriotes pour que mon espoir soit déçu. »

M. Relhié dit qu'il ressort des explications de M. le maire que ce magistrat n'a eu l'intention de blesser aucun de ses collègues, en agissant comme il l'a fait à la séance du 4 juin ; en conséquence, il propose au Conseil de déclarer l'incident clos.

Sur une observation de M. Delpech, M. le Maire déclare qu'il ne fait des excuses à personne, parce qu'il n'en doit à personne ; il explique sa conduite et rien de plus.

L'incident est clos.

Le conseil procède à la nomination des rosiers : MM<sup>les</sup> Pélaprat et Parriol ayant obtenu, la première 20 voix et la deuxième 17, sont proclamés rosiers.

Le conseil désigne, pour faire partie de la commission chargée de former la liste des jurés, MM. Delpech et Talon pour le canton nord, Costes et Bousquet pour le canton sud.

Le conseil approuve les comptes et budgets présentés par M. le maire. La séance est levée.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

89

LA FAMILLE CAVALIÉ

XXV

APRÈS LE CRIME

Le colonel Jordan alla purement et simplement retenir deux cabines à bord d'un des bâtiments de la ligne des Stars qui font le service entre cette ville et la Nouvelle-Orléans, avec escale à la Havane.

Pourquoi ne partaient-ils pas pour l'Europe ?

C'est que le danger ne menaçait pas Robert, une fois qu'il était en pays conquis. C'était sa présence seule à Washington qui le mettait en péril. Comment pourrait-il expliquer cette présence ? Au reste, le calcul était bon, puisqu'il le trouva juste.

Le lendemain matin, ils s'embarquaient tous les quatre à bord du Morning-Star.

La traversée, qui dure en moyenne sept jours, fut assez belle. Naturellement, le plus grand sujet de conversation entre les passagers était le crime qui s'était commis au théâtre de Washington. Il inspirait l'horreur à tous. L'assassinat est tellement infâme qu'il ne se trouve pas une seule personne pour défendre le meurtrier. A l'escale de la Havane, tous les passagers se précipitèrent na-

turellement sur les journaux espagnols, auxquels le télégraphe sous-marin qui relie Cuba à la pointe sud des Florides avait apporté de récentes nouvelles.

Les prévisions de Pierre Jordan se trouvèrent réalisées d'un seul coup. On avait arrêté madame Surratt, la propriétaire de la maison où demeurait Booth, et son fils ; on avait emprisonné plusieurs chefs sudistes dont la présence à Washington, aussitôt après la fin de la guerre, avait paru suspecte.

Quand au meurtrier... on le disait tué. Des soldats prétendaient avoir cerné un homme dans une grange et l'avoir fusillé. Aussitôt, le Congrès avait décidé que...

« Le corps de l'assassin du président Lincoln n'étant pas digne de reposer sur la terre américaine, ce corps serait placé sur un navire de guerre qui prendrait le large et le jetterait à la mer... »

Telles étaient les nouvelles que renfermaient les journaux espagnols.

Il sembla un peu extraordinaire à Robert, que le congrès de Washington eût pris une résolution si romanesque et si en dehors du caractère yankee. C'était également l'avis de Pierre Jordan ; mais il se contenta de hocher la tête en disant : Attendez. Le Morning-Star faisait une escale d'une nuit et un jour à la Havane. Ils passèrent cette nuit à terre, dans l'impatience bien naturelle du lendemain, qui devait leur donner des nouvelles bien plus récentes encore, car on savait que le télégraphe avait joué fort avant dans la soirée.

Le lendemain arriva. Les correspondances de New-York annonçaient

que les mesures les plus importantes avaient été prises. Trente sudistes étaient emprisonnés, et l'on ordonnait de nouvelles arrestations. Madame Surratt était condamnée à être pendue, ainsi que son fils ; et on annonçait que les châtiments ne devaient pas s'arrêter là. A ces graves nouvelles, Pierre Jordan, dont chacun avait promis de suivre les conseils comme des ordres, modifia son programme. Il déclara que rentrer aux Etats-Unis, au milieu de l'effervescence qui devait y régner serait un acte de folie.

A Cuba, on était en Espagne ; de plus sur un territoire sympathique à la cause sudiste qui venait de succomber. On n'avait donc pas à craindre des violences, qui étaient non-seulement possibles, mais encore probables, si Robert s'exposait à aller en Louisiane.

Le projet était trop sage pour ne pas être aveuglément suivi. C'était une séparation de quelques semaines, car au bout d'un mois, nul doute que les circonstances n'eussent pris moins de gravité. Au surplus, Pierre Jordan allait repartir et veillerait sur la chère famille dont on était si loin.

Nous savons qu'Amine et Simon Dudley étaient nés à la Havane d'un père américain. Il n'y avait donc que des chances pour Robert et Philippe de trouver bon accueil dans l'île.

C'est ce qui ne tarda pas à arriver. Pierre Jordan partit deux jours après. Philippe, Simon et Robert louèrent une maison aux portes de la ville au milieu de grands arbres, car en avril, à la fin d'avril surtout, la température de Cuba est déjà torride. Tous les personnages de l'île tinrent à honneur de prouver leur sympathie au glorieux marin. Mais il refusait toutes les fêtes

ban, Rodez, Tulle, Limoges, Périgueux, est aussi accordée, depuis le premier juin 1886, sur les lignes suivantes :

1. Ligne d'Agen à Périgueux y compris Villeneuve-sur-Lot.  
2. Ligne de Monsempron-Libos à Cahors et de Cahors à Montauban.  
3. Lignes de Livrac à Cazoulès, du Boisson à Libourne, de Périgueux à Nescau, Ribérac, Bordeaux.  
4. Sections d'Anrillac à Arvant, de Meymac à Limoges, et de Tulle à Clermont-Ferrand et à Lagnac.  
Les billets sont valables pour trois jours.

**Tribunal correctionnel de Cahors**  
Audience du 4<sup>in</sup> juillet.

Jeanne Pagès, épouse Marliac, demeurant à Valprionde, est prévenue d'avoir, au moulin de Besson, commune de Valprionde, depuis moins de trois ans et notamment le 1<sup>er</sup> mai 1886, soustrait frauduleusement des titres de créance au préjudice de la succession de François Pagès.

Jean Marliac, propriétaire, domicilié dans la commune de Valprionde, est prévenu de s'être rendu complice par instructions données pour commettre le délit et par recel en sachant que les titres avaient été enlevés par soustraction frauduleuse.

M<sup>e</sup> Cambres, défenseur.

Les deux prévenus sont condamnés à un mois de prison.

— Edouard Basse, âgé de 17 ans, horloger à Poy-l'Evêque, a vendu une montre et une chaîne de montre qui lui avaient été confiées pour les arranger.

Un mois de prison.

— Billières s'en alla un soir marauder aux environs de Cahors ; il rentra chez lui vers minuit chargé de son botin lorsqu'il fut arrêté par la police.

Il est condamné à un mois d'emprisonnement.

**Un notaire assassiné.** — Le Journal du Midi annonce qu'un horrible drame a ensanglanté jeudi la paisible commune de Cournaux (Gard.)

M. Pailhon, notaire, a été assassiné sur la place publique par le nommé Dupuy, qui s'est suicidé ensuite.

**Terrible ouragan à Nice.** — Un terrible ouragan, mêlé de pluie et de grêle, s'est abattu dans l'après-midi de jeudi sur Sospel.

Les dégâts sont considérables. Plusieurs éboulements se sont produits. Les communications télégraphiques ont été interrompues. La population est consternée.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**  
(de 8 à 9 h. 1/2, Allées Fénélon.)  
PROGRAMME DU DIMANCHE 4 JUILLET 1886.

Allégo militaire X.  
La Poupée de Nuremberg (ouverture) Adam.  
La Traviata (mosaïque) Verdi.  
Le Soir (valse) O. Métra.  
Les Huguenots (bénédictin des poignards) Meyerbeer.  
Marche Indienne Sellenick.

Revue Agricole

CALENDRIER DU LOT. — Juillet.

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
4	Diman.	s Florent.	
5	Lundi.	s <sup>e</sup> Zoé.	Soussceyrac, Souillac, Lauzès, Lentillac.
6	Mardi.	Oc.ss Pierre,P.	St-Céré, Frayssinet-le-Gon-donnais, Milhac, Pinsac.
7	Mercur.	s Irénée.	Marminiac, Puy-l'Evêque.
8	Jeudi.	s <sup>e</sup> Elisabeth.	Lacapelle-Marival, Cazillac.
9	Vend.	Prod. de la Vi.	
10	Samedi	ss 7 frères.	Castelfranc, Cajarc, Martel, Latronquière.

Lunaisons du mois de Juillet.  
 ● N. L. le 1, à 10 h. 16 du soir.  
 ○ P. Q. le 8, à 4 h. 28 du soir.  
 ☽ P. L. le 16, à 3 h. 18 du matin.  
 ☾ D. Q. le 24, à 7 h. 31 du matin.  
 ● N. L. le 31, à 5 h. 35 du matin.  
 Les jours décroissent de 1 h.

La routine en Agriculture

Conférence par M. Edmond CASTANIÉ, membre de l'Association philotechnique.

Dimanche dernier, en la salle de la mairie de Gourdon, M Edmond Castanié, devant un public de 150 personnes, a exposé les inconvénients de la vieille routine suivie encore par nos meilleurs cultivateurs.

MM. Linol et Granier, adjoints ; Ayrole, Maury, Métadié, Baleste, Tourriol, conseillers municipaux, avaient voulu rebaisser par leur présence la propagation de cette idée.

Le jeune conférencier a tenu pendant une heure et demie la nombreuse assistance sous le charme de sa parole élégante. Après un exorde savant, semé de traits d'esprit et de citation érudites, après un tableau déchirant de la misère de nos campagnes qui rappelait l'éloquente page de La Bruyère, l'orateur, abordant son intéressant sujet, a posé les divisions de son étude. Elle portait sur les engrais, les céréales, l'état de la vigne, le plant américain.

Les trois premières divisions ne présentaient à notre pays qu'une importance contingente. Il convenait cependant de citer le conseil donné par M. Castanié aux agriculteurs sur l'emploi du porin. Il voudrait que nos paysans ne laissent pas perdre cet élément constitutif de l'engrais. Mais la question dont l'examen minutieux et étudié a surtout fixé l'attention de l'auditoire, est la question du plant américain.

Dans une démonstration soutenue par de nombreuses marques d'assentiment, et écoutée dans un religieux silence, M. Castanié a énuméré les divers terrains aptes à la culture et à la fécondité des divers plants. Il a dénommé les espèces résistant le plus à la dévastation phylloxérique, tels que : le Riparia, l'York Madèira, le Solonis, le Viala, le Rupestris, le Jacques, l'Herbemont.

« Dans les sols calcaires, crayeux, marneux, « on humides, le Solonis résiste, tandis que le « Riparia reste chétif. Dans les sols siliceux « ou argilo-siliceux, granitiques, schisteux, le

que chacun eût été heureux de lui offrir. Il avait laissé la moitié de son cœur aux Etats-Unis, et la plus grande de ses joies était de monter sur un rocher au bord de la mer et de regarder au loin. Sa pensée s'envolait par-delà les autres îles, et allait rejoindre celle qu'il aimait d'un si ardent amour. Il envoyait les mouettes et les goélands qu'il voyait s'ébattre joyeusement à la cime des flots, et il aurait voulu pouvoir, lui aussi traverser d'un coup d'aile les espaces et la mer.

L'uniformité de leur vie ne fut pas rompue pendant un mois. Leur seule, je dirai même leur meilleure distraction, était la lecture des journaux américains. Distraction troublée par la pensée des maux qui accablaient leur pays. Les colonnes de ces journaux étaient pleines de récits de vexations et de violences. Comme Pierre avait eu raison de les faire rester à Cuba ! Chaque jour ils apprenaient qu'on avait arrêté celui-ci ou celui-là. On les relâchait ensuite, mais ils n'en avaient pas moins été arrêtés.

Le plus intéressant de ces journaux pour eux fut celui qui raconta l'inhumation en pleine mer du cadavre de Booth, d'après la décision prise par le congrès de Washington. Le journaliste narrait à grand renforts de mots étincelants et de prodigieuses épithètes, comment s'était passée la cérémonie. On avait enfermé dans un cercueil le corps de Booth, après l'avoir tué dans la fameuse grange, naturellement. Il est vrai qu'on n'avait jamais vu aucun des soldats qui avaient à ce qu'on prétendait, fusillé Booth ; et de même personne n'avait jamais vu le cadavre.

ALBERT DELPIT.  
(A suivre).

« *Viala* et l'*York Madeira*, sont préférables. « Aux terres argilo-calcaires, de consistance et de fertilité moyennes, donnez indistinctement l'*York Madeira*, le *Solonis*, le *Viala*. »

Suivant ainsi à grand traits la théorie de la résurrection des vignes par les plants exotiques, M. Castanié développe avec talent des idées nouvelles qui révolutionnent agréablement nos vieux usages; et par les moyens qu'il indique, il montre dans un temps prochain la prospérité publique effaçant nos désespérances d'aujourd'hui, et notre cher Quercy renaissant plus vert et plus vivace d'une gestation nouvelle.

Et au milieu d'une sainte attention, avec l'accent et l'enthousiasme d'une conviction acquise par l'étude, le conférencier, animé de son œuvre, conclut en faisant à l'assistance un patriotique appel au courage, au travail, au redressement moral des esprits découragés, en s'écriant : « Montrons-nous dignes de ces vieux Gaulois qui terrorisaient la vieille Rome et César, et dont celui-ci avait dit : ils sont grands et forts comme leurs chênes. »

Et les applaudissements de couvrir ces dernières paroles, et les nombreux agriculteurs présents d'entourer en le félicitant l'éminent conférencier.

## GREFFE DE LA VIGNE

PETIT MANUEL DU GREFFEUR

(Suite).

### 5. — Greffes en fente.

1° Greffe en fente Bertemboise, greffe sur sujet plus gros que le greffon.

Lorsque le pied sans être très gros est plus fort que le greffon, on le coupe en bec de flûte B (fig. 5), puis, à l'aide d'un fort couteau

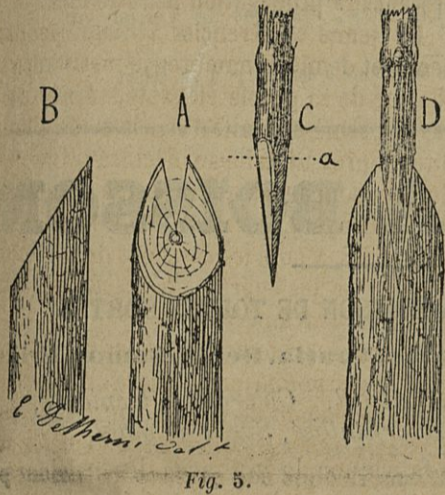


Fig. 5.

court et d'un maillet, on fend le bout du biseau sur une longueur d'environ 0<sup>m</sup>,03<sup>c</sup>, en tenant le couteau vertical et frappant de côté; on maintient la fente ouverte à l'aide d'un coin de bois dur, A.

Le greffon C est taillé en triangle par deux coupes convergentes de côté, de manière à remplir le vide fait dans le sujet. On l'enfonce ensuite jusqu'en a pour que les parties droites des écorces coïncident.

### 2° Greffe en fente pleine.

1° Sur gros sujet. — Le sujet A (fig. 6)

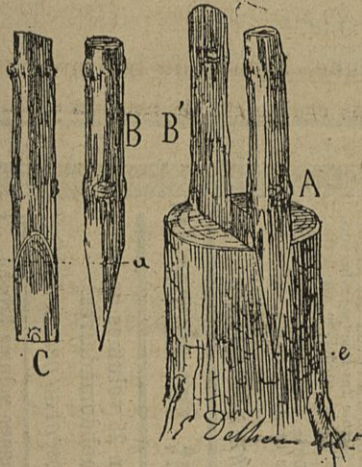


Fig. 6.

est coupé, rafraîchi à la serpe et fendu verticalement à côté de la moëlle sur une longueur de 0<sup>m</sup>,03<sup>c</sup>. La fente est tenue béante par un coin de bois dur.

Un bout de sarment de un à trois yeux est taillé au-dessous et près du dernier œil en biseau de même longueur, l'une des coupes un peu plus oblique que l'autre, de manière à laisser la moëlle d'un côté B. On le place dans la fente du sujet, l'œil inférieur en dehors.

Pour s'assurer que les écorces, qui ne sont pas de même épaisseur, coïncident par leur face intérieure la couche génératrice, on enfonce que la partie du biseau qui présente les coupes de l'écorce parallèles, laissant en dehors la partie courbe a de cette coupe.

De plus, on fait rentrer un peu vers le cen-

tre l'extrémité du biseau, afin qu'il y ait sûrement un point de contact e.

Si le sujet est très gros, on peut mettre deux greffons, sauf à en supprimer un après reprise.

Il est bon de couvrir, avant d'engluer, la portion de fente non occupée par les greffons d'un morceau d'écorce enlevée sur la tige supprimée.



Fig. 7.

Si le sujet est jeune (fig. 7), il faut choisir un greffon légèrement plus gros que lui pour faire coïncider les écorces de chaque côté, et assurer ainsi une reprise parfaite.

Dans les greffes sur jeunes sujets, il est bon d'observer la disposition naturelle des yeux, qui, sur la vigne, sont simplement alternes.

Ainsi, dans la figure 7, ce est l'œil du sujet qui a été rasé; c est le premier œil du greffon. Le premier étant à gauche, le second sera à droite. L'expérience a démontré que cette disposition est favorable à la fructification.

On peut encore, quand les bois ne sont pas exactement de même dimension, faire la fente du sujet ou le biseau du greffon sur un œil pour corriger ainsi le défaut d'épaisseur de l'un ou de l'autre.

Il est essentiel, dans toutes les greffes faites sur place, d'enlever tous les bourgeons du sujet. Si ces bourgeons étaient forts et ligneux, il faudrait les raser avant tout mouvement de sève, afin que la coupe fût cicatrisée au moment du greffage; car les sections fraîches donnent lieu à des pertes de sève très préjudiciables à la reprise.

### 3° Greffe en fente renversée.

La même greffe sur jeunes sujets peut se faire en sens inverse. C'est alors le sujet qui est taillé en biseau, tandis que le greffon, coupé à 0<sup>m</sup>,02<sup>c</sup> au-dessous du dernier œil, est fendu et placé à cheval sur ce biseau (fig. 8). Cette disposition offre l'avantage d'empêcher l'eau de pénétrer dans la fente; mais elle a l'inconvénient grave de disposer le greffon à émettre des racines.



Fig. 8.

### 4° Greffe à la gouge.

La gouge employée ici (fig. 9) est un outil d'acier fin composé de deux lames planes terminées en biseau tranchant, et jointes par un côté de manière à former un angle dièdre aigu. On applique l'instrument contre le tronc en l'appuyant de la main gauche, et, de la main droite, on tire verticalement pour faire l'entaille triangulaire A (fig. 10). Le greffon B, taillé sur le même modèle, doit remplir ce vide et rajuster ses écorces à celles du sujet. On l'enfonce comme pour la fente jusqu'en a.

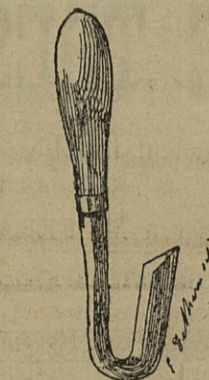


Fig. 9.

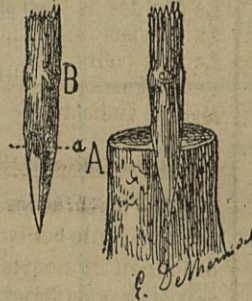


Fig. 10.

### 5° Greffe en fente anglaise.

Cette greffe ne peut se faire qu'entre des bois d'égale grosseur, et s'emploie généralement sur des bois de première année; c'est dire qu'elle est réservée aux greffes sur bouture qui se font à l'atelier.

Le sujet A et le greffon B (fig. 11) sont taillés en bec de flûte sur une longueur parfaitement égale et près d'un œil. La longueur du biseau ne doit pas dépasser deux fois et demie le diamètre du sarment. Puis tous deux sont refendus parallèlement à leur axe en partant d'un point situé à 0<sup>m</sup>,002<sup>mm</sup> ou 0<sup>m</sup>,003<sup>mm</sup> du milieu de la section, et sur une longueur de 0<sup>m</sup>,004<sup>mm</sup> à 0<sup>m</sup>,006<sup>mm</sup>, de manière à produire deux dents (D, fig. 11). On fait entrer la dent de l'un dans l'entaille de l'autre, de manière à consolider l'assemblage et à recouvrir exactement les deux coupures C.

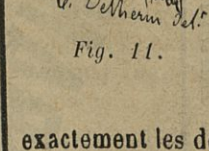


Fig. 11.

Jusqu'ici, les fentes se faisaient beaucoup plus longues, ainsi que les coupes; les écorces ne se

rejoignaient jamais exactement. Le perfectionnement qui a amené à cette forme est dû à M. Prades de Bédarieux (Hérault). Il a inventé deux machines, l'une pour opérer à l'atelier, l'autre pour greffer sur place. Le greffage sur place est plus long et plus difficile, surtout par la position incommode qui s'impose au greffeur. La pince Prades, très facile à manier, rend cette opération si facile qu'en une heure un ouvrier adroit sera devenu un excellent greffeur.

A suivre

(Extrait du petit manuel de viticulture)

Fig. 7. Greffe en fente sur jeune sujet. A sujet. B greffon a, c yeux alternes.

Fig. 8. Greffe en fente renversée sur jeune sujet. A sujet. B greffon. Même disposition des yeux.

Fig. 9. Gouge à greffer.

Fig. 10. Greffe à la gouge. A sujet greffé. B greffon préparé. a limite de l'enture.

Fig. 11. Greffe en fente anglaise. A sujet. D dent soulevée. B greffon. D dent pareille à celle de A. C greffe assemblée.

## Foire de Cahors du 1<sup>er</sup> juillet

La foire du 1<sup>er</sup> juillet a été assez importante et favorisée par un temps superbe; il s'est traité beaucoup d'affaires.

600 paires de bœufs, 150 vaches ou génisses et 50 veaux, étaient exposés en vente sur la place Thiers; les bœufs destinés à la boucherie ont été vendus de 31 à 34 francs les 50 kilog. poids vif, les veaux étaient livrés au prix de 0,70 à 0,75 le kilog. poids vif. — 1.200 moutons environ, destinés à la boucherie, ont trouvé acquéreur au prix de 0,50 à 0,55 cent, le kilog. poids vif. Les porcs pour l'élevage étaient recherchés; presque tous ont été vendus à 1 fr. 20 le kilog.

### HALLE AUX GRAINS

Blé en vente 360 hectolitres; prix moyen, 19 fr. 20 l'hect.

Mais vendus 80 hectolitres; prix moyen, vendu 12 fr. 50 l'hect.

**Météorologie.** — Voici les prédictions météorologiques de M. Micouleau, de Gaillac, pour le mois de juillet :

Du 2 juillet au 8, nombreux orages et nimbus orageux.

Du 9 au 12, beau. Fortes chaleurs.

Du 12 au 15, assez fortes chaleurs. Orages assez nombreux.

Le 16, assez beau quoique nuageux.

Le 17 et le 18, assez beau encore quoique nuageux et malgré quelques grains épars insignifiants. Chaleurs moins fortes.

Du 19 au 24, superbe. Fortes chaleurs.

Du 25 au 1<sup>er</sup> août, beau et chaud dans l'ensemble et malgré quelques grains épars amenés par des nimbus orageux vers le 25 et le 30.

**M. Audouard**, chirurgien-dentiste, aura l'honneur de recevoir sa clientèle le 10 et le 11 juillet prochain. Chalet des bains, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

## ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 26 juin au 3 juillet 1886.

### Naissances.

Bouchut, Louise, rue Pélegri.  
Vincent, Paul, aux Junies.  
Boyer, Lucie, rue Brive.  
Moulin, Fernand, rue de l'Abrevoir.  
Terrié, Juliette, rue Lastié.  
de Lafaurie, Marie, rue Ste-Claire.

### Mariages.

Lassus-Sangosse, Jacques, et Bru, Marie.  
Lurgie, Jean, et Batut, Marie.  
Falgayrac, Alexandre, et Castagné Marie.

### Décès.

Lefort, Jean, 18 mois, rue de la Halle.

## BOURSE. — Cours au 3 juillet.

3 0/0.....	83 40
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 60
3 0/0 id. 1884.....	85 15
4 1/2 0/0 ancien.....	107 35
4 1/2 0/0 1883.....	110 55
<b>Dernier cours du 2 juillet.</b>	
Actions Orléans.....	1,331 25
Actions Lyon.....	1,210 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	389 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	328 25
Obligations Lombardes (jouissance.....	326 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	338 75

## HERNIES

Guérison radicale. Paiement des honoraires après la guérison.

## LE DOCTEUR B. PELLOTIER

Herniaire Spécialiste de la Faculté de Montpellier. Cabinet, rue Boussairolles, 8, Montpellier. Pourra être consulté : le 3 juillet, à Saintes, hôtel de France; le 4 juillet, à Limoges, hôtel de la Boule d'Or; le 5 juillet, à Périgueux, hôtel du Périgord; le 6 juillet, à Cahors, hôtel des Ambassadeurs. Le Docteur revient tous les deux mois visiter ses clients. Traitement nouveaux des Hernies Ombilicales.

## Bibliographie

La Librairie Hachette vient de mettre en vente, par livraisons, une nouvelle édition de **Raphaël, sa Vie, son Œuvre et son Temps**, par M. Eugène Müntz, conservateur de l'École nationale des Beaux-Arts.

Le savant auteur de ce travail a pris place au premier rang parmi les historiens de l'art. On sait l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son goût, la méthode scrupuleuse de sa critique; les dernières découvertes et les documents biographiques récents imposaient à M. Müntz le remaniement complet de son œuvre, aussi présente-t-il au public un livre nouveau.

L'ouvrage entièrement refondu, imprimé en caractères elzéviens, contient 51 planches tirées à part, comprenant dix-huit superbes phototypies, trente-trois planches tirées soit en rouge, en bistre ou en gris, et 244 reproductions de tableaux ou fac-similés de dessins, en tout 295 gravures. La précédente édition n'en offrait que 196, soit près de cent gravures nouvelles. — Chaque chapitre est orné d'une frise et d'un cul-de-lampe.

Grâce à l'exactitude des procédés de reproduction employés, les éléments de l'illustration puisés aux sources les plus sûres, offrent ce grand caractère de fidélité qui doit tout primer dans un ouvrage de ce genre. Le lecteur a non seulement sous les yeux les chefs-d'œuvre du peintre fameux, mais ses différents travaux de sculpture, d'architecture, de fresques, de mosaïques et de tapisseries.

L'ouvrage qui formera un magnifique volume grand in-8 comprendra 45 livraisons à 50 centimes; par exception, sept de ces livraisons dont six renfermant chacune trois phototypies et une contenant une planche en taille-douce, tirée en couleur seront vendues 1 franc.

Depuis le commencement du siècle, aucune publication n'a présenté dans un ensemble aussi varié et aussi complet l'œuvre du maître immortel.

Nous signalons ce beau livre, d'un prix si abordable, à tous les admirateurs de Raphaël. L'ouvrage de M. Müntz leur montrera le grand artiste tout entier et leur fera suivre, de ses premières esquisses aux plus glorieuses de ses pages, l'incomparable essor de ce génie si pur.

## PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

## CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

## SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

revenue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

## REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismales, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscuque, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100.000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 16 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

SAISON DES BAINS DE MER

**PLAGE DE RONCE-LES-BAINS**

A LA TREMBLADE (Charente-Inférieure).

Incomparable pour les Baigneurs qui recherchent le calme et la solitude après le trac des affaires; — Recommandée dans tous ses ouvrages, par le docteur **Brochard**, comme « la première Plage de France pour les enfants ». — Immense forêt de Pins. — Chasse. — Excursions variées. Approvisionnements faciles de toutes sortes. — Service d'omnibus.

**A LOUER :**

**VILLA LÉONIE**

Cette Villa, recherchée par les Baigneurs, se recommande par sa situation au milieu des pins et un grand confortable, malgré son prix modéré.

Adresse télégraphique ou postale : Villa Léonie, La Tremblade (Char.-Inf.)

**CHALET LOUISE**

Au milieu des pins. — 3 Chambres à coucher; Salle à manger; Cuisine; Cave; Cour avec Puits et Cabinets.

Le tout bien clôturé.

Prix très modéré. — S'adresser à M. Henry, douanier à La Tremblade.

**DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY**

USINE A VAPEUR

**CRÈME DE NOIX BOUTET**

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque  
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

**GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET**

3, Rue du Parc, 3. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs CAHORS

**J. VALDIGUÉ**

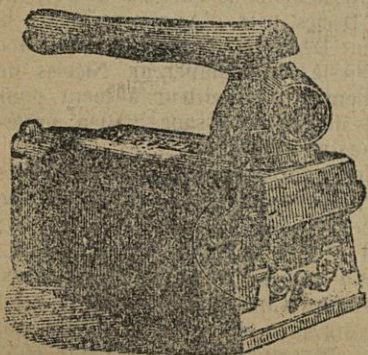


Photographie instantanée par n'importe quel temps; derniers perfectionnements photographiques; accessoires de pose en tous genres; nouvelles fantaisies; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement : photographies au charbon; phototypie; platinotypie; zincographie; héliogravure; illustrations; vignettes; peinture à l'huile; pastel; fusain; ferroproussiate; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.



**NOUVEAU FER**

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
**INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

**DENTS & DENTIERS**

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

**\* AUDOUARD \***

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

**VIN DE TABLE**

Garanti naturel et sans plâtre

**A. BACH**

CAHORS

Pièce de 225 litres... 110 fr.  
1/2 pièce de 115 litres... 58 fr.

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

**PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT**

ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : 120,000 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> FERLU, notaire à St-Céré.

**ÉTABLISSEMENT THERMAL**

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAIN SÉDOUCHEUX de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire : Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

Londres 1884 — Paris et Anvers 1885

**DIPLOME D'HONNEUR**

MÉDAILLES D'OR et de 1<sup>re</sup> Classe

aux Nouveaux APPAREILS

Reconnus les plus parfaits pour l'HYGIÈNE et l'ASSAINISSEMENT des Villes, Maisons et Appartements.

ENVOI FRANCO de l'Album.

N. B. — Exiger la Marque ci-contre.

ROGIER & MOTHES BREVETÉS A PARIS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

**CHOCOLAT-MENIER**

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, Layrou.

**GRAND ENTREPOT**

D'EAUX MINÉRALES NATUEELLES FRANÇAISES RT ÉTRANGÈRES

**A. COUDERC**

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>d</sup>e grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80. — VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolotte 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

**MAISON BLANC**

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

**SALON DE COIFFURE AU 1<sup>er</sup>.**

Produits spéciaux : Teintures du D<sup>r</sup> Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebrated. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du D<sup>r</sup> de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

**RAISINS A BOISSON**

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

**COUSTILLAS Jeune**, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

**A LOUER**

Avenue de la Gare, à CAHORS

**UNE TRÈS GRANDE SALLE**

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc.

S'adresser à M. FÉRANDO, jeune, avenue de la Gare.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

L. A.

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs

**GRANDE ENCYCLOPÉDIE**

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut, Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; D<sup>r</sup> L. Sarrasin, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mûnzir, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wailly, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°

colombier de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque volume broché 25 francs

Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque livraison 4 franc